

## Titre Professionnel de Conducteur de Transport Routier de de Marchandises sur Tous Véhicules (CTRMTV)

Diplôme de niveau V – CODE RNCP : 1883 / CODE NSF : 311 u – Transport, manutention, magasinage  
FORMACODE : 31827 / Code ROME : N4101 / Code CPF 2096

### Public visé :

Tout public répondant aux prérequis :  
demandeurs d'emploi, salariés, chefs  
d'entreprise...

### Prérequis :

Être déclaré médicalement apte.  
Être titulaire du permis C ou du TP  
CTRMP.

Réussir le test de positionnement.

*Formation réglementée – accessible  
aux personnes en situation de  
handicap sauf affections médicales  
incompatibles avec l'obtention du  
permis de conduire.*

### Durée, dates, lieu, horaires

Durée : 385 heures

Lieu : Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-  
Marie, Saint-André *selon les nécessités  
pédagogiques*

Horaires : de 7h à 15h

Dates : cf. calendrier de formation

### Modalité d'organisation :

Nombre de personne : à la demande.  
*En présentiel, parcours individualisé selon  
niveau.*

### Moyens techniques et pédagogiques :

Systèmes audio-visuels (films,  
diapositives...), ouvrages spécialisés  
éditions Code Rousseau et ENPC, quai  
et pistes homologués, véhicules :  
Porteurs 19 tonnes, double commande  
avec équipements auto-école.

**Tarifs :** 4620€ - Exonéré de TVA.

**Les stagiaires doivent être en  
possession de leurs équipements  
de protection individuelle  
(chaussures de sécurité, gants de  
manutention, de quoi écrire pour  
la formation théorique).**

### Métier visé, suite de parcours possible :

Chauffeur poids lourd  
Transport Matière Dangereuse (Citerne),  
CACES® R490, CACES® R489, CACES® R482 cat. G

### Objectifs :

Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de  
marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale  
admissible supérieure à 3,5T de façon autonome et optimisée dans le contexte  
commercial de l'entreprise.

### Contenu (Cf. programme détaillé) selon le référentiel de certification du Titre Professionnel

- ✓ Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises
- ✓ Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises
- ✓ Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise
- ✓ Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
- ✓ Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
- ✓ Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

### Compétences transversales de l'emploi

- ✓ Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi
- ✓ Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises

**La formation intègre les modules spécifiques Transport Matière  
Dangereuse base / Sauveteur Secouriste du Travail / Prévention des  
Risques liés à l'Activité Physique.**

### Suivi – Évaluation

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et certificat d'examen du permis de conduire.
- Une évaluation initiale sera effectuée à l'entrée en formation pour identifier les pré-acquis du (des) apprenant(s). Une évaluation intermédiaire à mi-parcours sera réalisée pour vérifier l'évolution de l'apprentissage. Enfin une mise en situation d'évaluation pour l'examen sera effectuée dans la dernière partie du parcours.
- **Examen final (évaluation certificative) :** La formation est sanctionnée par une certification de niveau 3. Afin d'obtenir le Titre Professionnel, les apprenants se présenteront à une session d'examen devant un jury composé de deux professionnels habilités par la DIECCTE et d'un Expert Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (pour certaines épreuves). Pour les candidats issus d'un parcours continu de formation, le jury prendra sa décision au vu de :

1. L'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle et d'un entretien technique
  2. Le Dossier Professionnel (DP)
  3. Le Livret des Evaluations Passées en Cours de Formation (EPCF)
  4. L'entretien final
- Après délibération, les résultats de l'examen sont consignés sur le procès-verbal qui est transmis à la DIECCCTE. Les parchemins sont envoyés au centre de formation qui procèdera à leur remise en main propre contre émargement. Le CFPC GH délivrera à l'apprenant une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation. Le candidat effectuera sa demande de permis de conduire (Catégorie C) muni du diplôme original et des autres pièces imposées par la démarche de dématérialisation des demandes de permis, via le site <https://ants.gouv.fr>.
  - Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la partie théorique et pratique pour le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

### Méthodes pédagogiques :

Pédagogie participative : elle alternera les apports théoriques et les mises en pratique avec les véhicules sur la piste ou en circulation.

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique.

### Encadrement – Formateurs – Testeurs :

*Formateur* : Equipe de formateurs avec plus de 3 d'expérience, titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER), mention Groupe Lourds et agréés FIMO, avec expérience professionnelle dans les métiers du transport routier.

*Administratif* : Equipe administrative pour la gestion et le suivi des dossiers administratifs.